

Platinum Gestion Immobilière

Conditions de location - A lire attentivement

1. Politiques de réservation – RÉSERVATION DIRECTE

- 1.1. Dépôt de garantie réservation directe: 50% du montant total hors taxes sera exigé au moment de la réservation.
- 1.2. Procédure de paiement du solde de votre facture: le solde de votre facture est dû 15 jours avant votre date d'arrivée par carte de crédit, virement électronique ou chèque.
- 1.3. Dépôt de sécurité: un dépôt de sécurité préautorisé est exigé à l'arrivée. Le dépôt doit être effectué par la personne responsable (nom sur le contrat de location). Nous n'accepterons pas plusieurs versements pour le dépôt de sécurité.
 - 1.3.1. Le montant minimum de l'acompte sera de 2000 \$ et variera en fonction de la durée du séjour
 - 1.3.2. Une inspection sera effectuée par Platinum Gestion Immobilière avant votre arrivée et après votre départ. Tous les dommages ou vols entraînant des frais de réparation ou de remplacement, qui seront automatiquement déduits de votre dépôt de sécurité. Tous les dommages dépassant la valeur de votre dépôt seront débités de la carte de crédit sur le dossier utilisé pour la garantie.

2. Politiques de réservation – AIRBNB

- 2.1. Tous les paiements sont traités directement par Airbnb.
- 2.2. Caution : Airbnb couvre et protège à la fois l'hôte et le voyageur avec AirCover. L'hôte est protégé contre tout non-respect du règlement intérieur et tout dommage aux biens et à l'immeuble.
 - 2.2.1. Une inspection sera effectuée par Platinum Gestion Immobilière avant votre arrivée et après votre départ. Tous les dommages ou vols survenus pendant votre séjour et entraînant des frais de réparation ou de remplacement vous seront automatiquement réclamés directement par Airbnb.

3. Autres politiques

- 3.1. Limites d'âge: Suite à plusieurs mauvaises expériences avec de jeune groupe, l'âge moyen du groupe doit dépasser 25 ans (hors enfants) pour effectuer une location, à moins d'acceptation contraire de l'équipe. Le non-respect de cette condition peut entraîner la résiliation immédiate de ce contrat.
- 3.2. Invités sur le site – le nombre inscrit sur la réservation ne doit pas être excédé sans préavis
 - 3.2.1. Le service de sécurité du site a le droit de refuser tout visiteur et invité non inscrit à la propriété.
- 3.3. Nombre de visiteurs à la nuitée: pour des raisons d'assurance et de sécurité, le nombre de personnes dormant dans le chalet ne doit pas dépasser le nombre confirmé par la capacité de couchage des chambres de votre chalet y compris les enfants de plus de 3 ans mentionnés.

4. Politique d'annulation

- 4.1. Entre 1 et 30 jours avant la date d'arrivée: aucun remboursement.
- 4.2. Entre 31 et 60 jours avant la date d'arrivée: un remboursement de 50% de l'acompte.
- 4.3. Plus de 60 jours avant la date d'arrivée: 15% de frais d'annulation en dépôt
 - 4.3.1. Aucun remboursement pour la période des fêtes en décembre / janvier
- 4.4. Réservations AIRBNB et VRBO - La politique d'annulation que vous avez choisie et acceptée lors de la réservation sur Airbnb ou sur VRBO est la politique qui sera appliquée et respectée.

5. Force majeure

- 5.1. Platinum Gestion Immobilière ne sera pas en violation de ce contrat, ni responsable de tout manquement ou retard dans la fourniture du chalet à partir ou attribuable à des actes, événements, omissions ou accidents hors de son contrôle raisonnable ("Événement de Force Majeure"), y compris mais ne se limite à aucun des éléments suivants:
- 5.1.1. les cas de force majeure, y compris, mais sans s'y limiter, les inondations, tremblements de terre, tempêtes de vent ou autres catastrophes naturelles;
 - 5.1.2. épidémie ou pandémie;
 - 5.1.3. guerre, menace de guerre ou préparation à une guerre, conflit armé, imposition de sanctions, embargo, rupture des relations diplomatiques ou actions similaires;
 - 5.1.4. attaque terroriste, guerre civile, agitation civile ou émeutes;
 - 5.1.5. contamination nucléaire, chimique ou biologique ou boom sonique;
 - 5.1.6. le respect de toute loi ou ordonnance, règle, réglementation ou directive gouvernementale, ou de toute mesure prise par une autorité gouvernementale ou publique, y compris, mais sans s'y limiter, l'imposition d'un embargo, d'une restriction à l'exportation ou à l'importation, d'un quota ou d'une autre restriction ou interdiction, ou ne pas accorder la licence ou le consentement nécessaires;
 - 5.1.7. incendie, explosion ou dommage accidentel (autre que dans chaque cas, causé par une rupture de contrat par la partie concernée ou par son assistance);
 - 5.1.8. conditions météorologiques défavorables extrêmes;
 - 5.1.9. interruption ou panne du service public, y compris, mais sans s'y limiter, l'électricité ou la téléphonie;
 - 5.1.10. tout conflit de travail, y compris, mais sans s'y limiter, les grèves, les actions revendicatives ou les lock-out; 6.1.11. non-exécution par des fournisseurs ou sous-traitants; et
 - 5.1.11. effondrement des structures du bâtiment, défaillance des machines de l'usine, des machines, des ordinateurs ou des véhicules.
- 5.2. Si Platinum Gestion Immobilière fait l'objet d'un cas de force majeure, nous ne violerons pas ce contrat à condition que:
- 5.2.1. Averti le client par écrit de la nature et de l'étendue de l'événement de force majeure causant son échec ou retard dans la fourniture de la propriété;
 - 5.2.2. N'aurait pas pu éviter l'effet de l'Événement de Force Majeure en prenant des précautions que, eu égard à toutes les questions dont il avait connaissance avant l'Événement de Force Majeure, il aurait raisonnablement dû prendre, mais ne l'a pas fait; et
 - 5.2.3. Nous avons déployé tous les efforts raisonnables pour atténuer l'effet de la Force Majeur
- 5.3. Les remboursements et les annulations seront traités en fonction du niveau de restriction et de l'intensité résultant de l'événement de force majeure.

6. Fumer

- 6.1. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des chalets de Platinum Gestion Immobilière.
- 6.2. Selon le règlement # 0.01, une amende pouvant atteindre 500,00 \$ peut être encourue. Notre équipe d'inspection évaluera le chalet à votre départ. Tout dommage dû au fait de fumer à l'intérieur sera à la charge du locataire.

7. Éléments spécifiques à la propriété

- 7.1. Cheminée: Seul le bois naturel est autorisé à brûler à l'intérieur du foyer. 1 sac de bois est fournis pour les propriétés avec foyer au bois.
- 7.2. BBQ: disponible en tout temps avec propane inclus.
- 7.2.1. La propreté du BBQ est cruciale pour éviter le feu. Veuillez gratter et nettoyer le BBQ après chaque utilisation pour enlever le plus de gras possible.
- 7.3. SPA & Sauna: le locataire est responsable d'assurer la fonctionnalité quotidienne du SPA et du sauna après l'utilisation. Toute situation inhabituelle d'eau, de son, d'odeur, de couleur ou autre doit être immédiatement signalée à l'équipe Platinum Gestion Immobilière pour rectification.
- 7.4. Animaux: : les animaux domestiques sont autorisés moyennant des frais supplémentaires de 100 \$ plus taxes. La propriété Black Bear and le Loft des Sommets (condo) n'accepte pas les animaux domestiques.
- 7.4.1. Platinum Gestion Immobilière se réserve le droit de résilier immédiatement un tel accord si l'animal est laissé sans laisse en dehors des limites de la propriété, cause des nuisances aux voisins ou aux autres occupants du complexe, ou salit une zone sans que cela ne soit nettoyé par le locataire.
- 7.4.2. Tout dommage ou nettoyage supplémentaire requis est à nouveau facturé sur le dépôt de garantie, la carte ou réclamé.

8. Entretien de la propriété

- 8.1. Nos chalets sont des propriétés privées, et chaque propriétaire s'attend à ce que les clients maintiennent leur propriété dans un état propre tout au long du séjour.
- 8.2. Pour maintenir l'intégrité de nos planchers en bois, les locataires sont tenus d'enlever tous les articles chaussants (chaussures, bottes, sandales, etc.) après être entrés dans la maison. Veuillez laisser toutes les chaussures sur les zones carrelées.
- 8.2.1. Tout dommage au revêtement de sol résultant de la non-suppression de la chaussure sera déductible du dépôt de sécurité indiqué en 1.3
- 8.3. La propriété doit être libérée à la fin de la période de location dans l'état où elle a été louée;
- 8.3.1. Propre et bien rangé. Vaisselle, ustensiles de cuisine, verrerie et couverts salle doivent être mis dans le lave-vaisselle et le cycle partie.
- 8.3.2. Dans le cas où ces exigences ne sont pas remplies, le coût de tout nettoyage supplémentaire requis sera facturé et déduit du dépôt de sécurité indiqué en 1.3 ou autrement facturé sur une carte de crédit prévue à cet effet.
- 8.4. Toute casse ou détérioration d'un article, de la maison, du mobilier, etc. doit être notifiée immédiatement à Platinum Gestion Immobilière pour éviter les frais après la location.
- 8.4.1. Un état des lieux, avec images, sera réalisé avant l'arrivée du locataire.
- 8.4.2. Une inspection sera effectuée avant l'arrivée. La même inspection sera effectuée à la fin du séjour pour évaluer tout dommage ou casse.

9. Responsabilité

- 9.1. La sécurité des enfants est de la responsabilité des parents.
- 9.1.1. L'accès au lac n'a pas de sauveteur, soyez vigilant avec les enfants.
- 9.2. Platinum Gestion Immobilière ou les propriétaires ne peuvent être tenus responsables de tout événement ayant pour résultat, mais sans s'y limiter:
- 9.2.1. Entraînant la mort, des blessures, la perte d'effets personnels ou des dommages quelconques au locataire ou aux biens personnels de ses invités.

9.3. Platinum Gestion Immobilière ne remboursera PAS un séjour pour toute situation naturelle incontrôlable incluant mais sans s'y limiter:

9.3.1. Panne de courant, interruption d'Internet, manque d'eau, panne des égouts, interruption du téléphone

9.4. La décision de louer et d'utiliser toutes les installations, les appareils électroménagers, les canoës, Internet, le téléphone, les appareils électriques, le spa, le sauna, le barbecue et le four à gaz sont entièrement aux risques du locataire.

9.5. Les locataires sont responsables du comportement de leurs invités et doivent respecter les voisins et quartiers environnants

9.5.1. Tout excès de bruit ou de musique est interdit entre 22h00 et 8h00.

9.5.2. Aucun feu d'artifice n'est autorisé sur place

10. Expulsion

10.1. Platinum Gestion Immobilière se réserve le droit d'expulser toute personne ou groupe qui contreviendrait aux règlements mentionnés ci-dessus, ce qui mettra fin à l'accord de ce contrat signé

11. Confidentialité et sécurité

11.1. Platinum Gestion Immobilière s'engage à protéger et sécuriser toutes les informations personnelles de ses clients.

11.2. Les informations personnelles contenues dans nos dossiers ne seront ni vendues ni utilisées par des tiers à des fins commerciales

11.3. Vous pouvez à tout moment refuser la communication promotionnelle offerte par Platinum Gestion Immobilière concernant nos produits et services.

Les tarifs sont en CAD

Tous les tarifs sont soumis aux taxes applicables:

Taxe d'hébergement du Québec: 3,5% / jour • TPS: 5% (#846918969) • TVQ: 9,975% (#1212083573).

J'ai lu, compris et j'accepte le contrat de location spécifique qui s'applique à la location avec Platinum Gestion Immobilière.